

# CONVERGENCES



agence régionale  
de la Formation  
tout au long de la vie  
Poitou-Charentes

La publication de l'Observatoire Régional Emploi Formation

N° 48 - Décembre 2012

OREF POITOU-CHARENTES

## Le secteur du recyclage

### *Etat des lieux en Poitou-Charentes*

avant propos

En France, comme dans le monde, la production de déchets ménagers et industriels suit une vive progression depuis près d'un demi-siècle. Conscients des problèmes environnementaux et des nuisances liées à cette production croissante, les pouvoirs publics, les entreprises et la société civile s'engagent dans la voie d'une réduction à la source et d'une valorisation accrue des déchets.

Dans ce contexte et parmi d'autres acteurs, les entreprises du recyclage occupent une place majeure dans le paysage et dans la chaîne d'activités dédiée à la gestion et la valorisation des déchets. Ces entreprises sont par ailleurs impactées de manière constante par les évolutions réglementaires, économiques, technologiques et sociétales. Elles voient également leurs modèles économiques, leurs activités, leurs stratégies et leurs besoins en qualification se modifier. Pour les accompagner dans ces changements, le Ministre du travail, de l'emploi et de la santé et le Ministre de l'écologie et du développement durable ont signé, en 2011, un accord cadre national pour le développement des emplois et des compétences (ADEC), avec la Fédération des entreprises du recyclage (FEDEREC), la CPNEFP, les organisations de salariés et le FORCO.

Pour éclairer la situation et les enjeux du secteur en Poitou-Charentes, l'ARFTLV publie le présent état des lieux. Celui-ci dresse un panorama des activités, de l'emploi, des problématiques emploi-formation et expose les principales mutations que connaît le secteur.

Outil mis à la disposition du partenariat, cette publication est construite afin de faciliter la réalisation d'un diagnostic partagé. C'est une amorce du travail que les acteurs locaux peuvent engager en confrontant les analyses statistiques proposées aux réalités locales. Ce travail complémentaire viendra enrichir les analyses, parfois les corriger, et surtout les mettre en perspective.

Ce document est téléchargeable depuis le site de l'ARFTLV ([www.arftlv.org](http://www.arftlv.org), Etudes et stat OREF). Toute utilisation des informations doit porter la mention « Extrait de Convergences, la publication de l'ARFTLV » et citer les sources de données.

Nos dernières publications :

- Convergences n° 47 : Contrat d'objectifs territorial « Services à la personne au domicile »
- Convergences n° 46 : Contrat d'objectifs territorial « Hôtellerie restauration »
- Convergences n° 45 : Filière forêt bois



# Sommaire

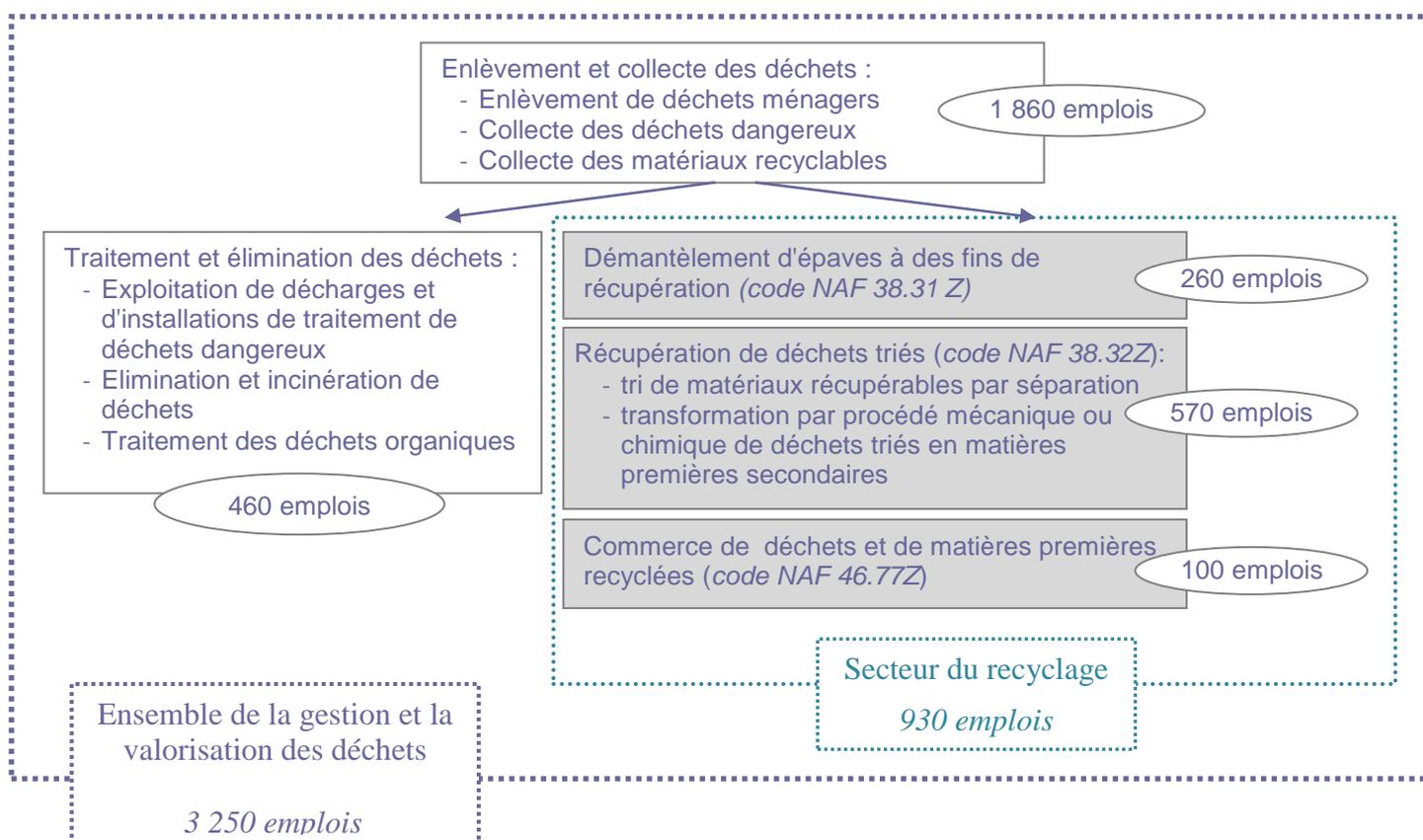
<b>En introduction</b>	3
Le champ de l'étude	3
Quelques définitions	4
<b>Panorama de l'emploi et de la formation en région</b>	7
L'emploi	7
Le marché du travail	10
La formation	12
<b>Des mutations majeures impactant les marchés, l'emploi et les qualifications</b>	15
Des évolutions réglementaires concourant au développement du secteur	15
De nouvelles stratégies et de nouveaux modes d'organisation	17
<b>Conclusion</b>	20
<b>Bibliographie</b>	21

## En introduction

### Le champ de l'étude

Les entreprises du recyclage exercent les activités de **récupération**, de **recyclage** et de **valorisation** des matières métalliques (métaux ferreux, non ferreux, véhicules...) et autres matériaux recyclables (papier, carton, plastique, verre, déchets des équipements électriques et électroniques...). Elles assurent également le **commerce** et le **négoce** des matières premières recyclées. Ces entreprises font partie, avec d'autres secteurs, du paysage de la gestion et valorisation des déchets

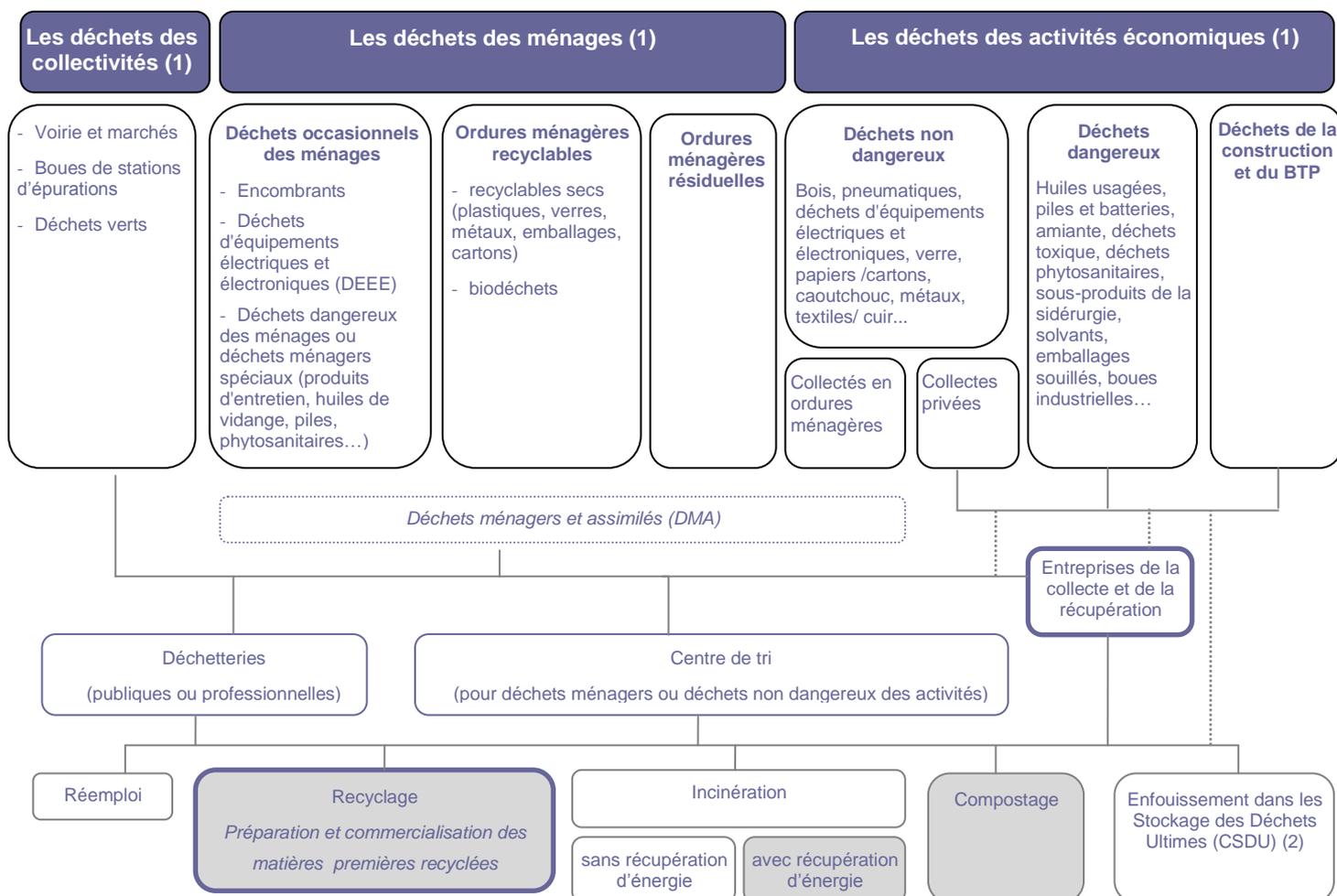
#### Activités de la gestion et la valorisation des déchets et emplois en Poitou-Charentes en 2010



Remarque : Les entreprises du recyclage sont référencées sous trois codes de la Nomenclature d'Activité Française (NAF) : 38,31Z, 38,32Z et 46,77Z qui apparaissent en gris sur le schéma ci-dessus.

## Quelques définitions

### Les différents déchets et leurs traitements



= Activités des entreprises du recyclage

= Valorisation des déchets

#### Remarques :

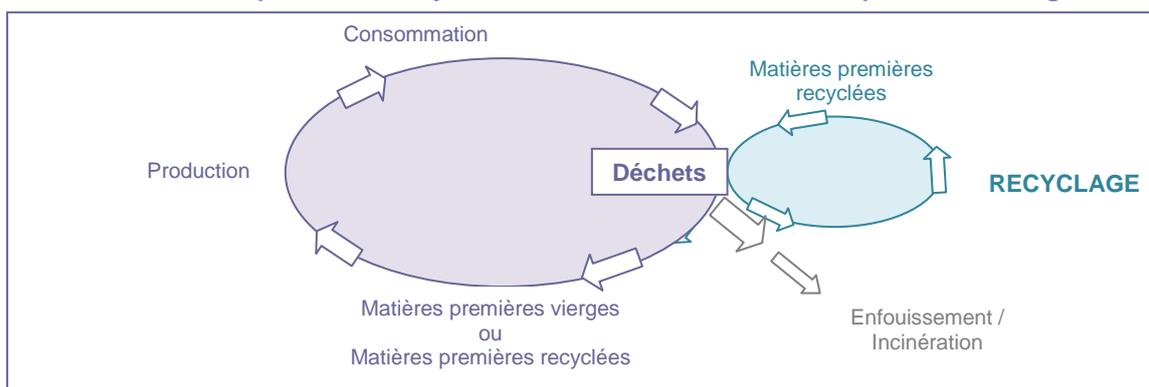
1) Le traitement et la collecte des déchets municipaux, c'est-à-dire des déchets des services de la collectivité et les déchets ménagers et assimilés relèvent de la compétence communale. Les communes ou les intercommunalités peuvent choisir d'exercer ces services en régie, en délégation de service public ou faire appel à un prestataire. L'élimination des déchets des activités économiques relève de la responsabilité du producteur. L'entreprise est responsable de ses déchets et des conditions dans lesquelles ils sont collectés, transportés, éliminés ou valorisés. Les professionnels peuvent assumer eux-mêmes la collecte et le transport de leurs déchets jusqu'aux installations de traitement, de valorisation ou d'élimination. Ils peuvent faire appel à des prestataires spécialisés ou bien utiliser les services mis en place par la commune et si celle-ci l'autorise sous des conditions techniques particulières, en termes notamment de volume et de conditionnement.

2) Depuis le 1er juillet 2002, l'enfouissement en centre de stockage est réservé aux seuls déchets ultimes, c'est à dire aux déchets qui ne sont plus susceptibles d'être traités dans les conditions techniques et économiques du moment, notamment par extraction de la part valorisable ou par réduction de son caractère polluant ou dangereux.

## Le recyclage et les différentes filières

Le code de l'environnement (art. L. 541-1-1) définit le recyclage comme « toute opération de valorisation par laquelle les déchets sont retraités en substance, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins ». En d'autres termes, le recyclage est une opération de traitement des déchets qui permet de substituer des substances, des matières, ou des produits à d'autres substances, matières ou produits. Le recyclage consiste à ainsi utiliser le matériau issu de la valorisation d'un déchet comme matière première secondaire (MPS), aussi matière première recyclée (MPR), dans un nouveau cycle de production.

### Les matières premières recyclées, un substitut aux matières premières vierges

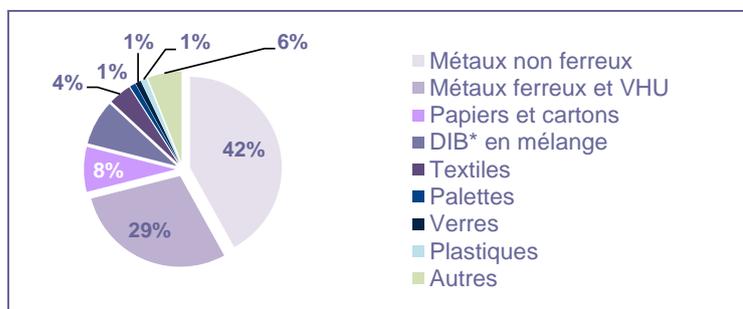


Source : FEDEREC

Face à la **hausse des prix des matières premières** et leur **raréfaction** et encouragées par la **montée des préoccupations environnementales**, les entreprises délaissent de plus en plus les matières premières dites vierges au profit des MPR. Leur utilisation constitue pour les entreprises un moyen de réduire les coûts de production mais aussi les quantités de déchets en sortie. **L'utilisation des MPR** se généralise et aujourd'hui 43 % de la production industrielle des métaux ferreux et non ferreux, des papiers et cartons, du verre et des matières plastiques repose sur l'utilisation de ces matières<sup>4</sup>.

En 2011, à partir des déchets, les entreprises du recyclage ont produit en France, 44,3 millions de tonnes de MPR pour un chiffre d'affaires de 13 milliards d'euros<sup>5</sup>. L'activité se répartit en neuf grandes filières spécialisées parmi lesquelles les métaux non ferreux (aluminium, cuivre, zinc, plomb...), les métaux ferreux et Véhicules Hors d'Usage (VHU) et les papiers-cartons occupent les premières places du podium

### Répartition du chiffre d'affaires des entreprises du recyclage en France en 2010 selon les filières



Source : Observatoire statistique de FEDEREC, « Le marché du recyclage et de la valorisation en 2010 », Mai 2011.

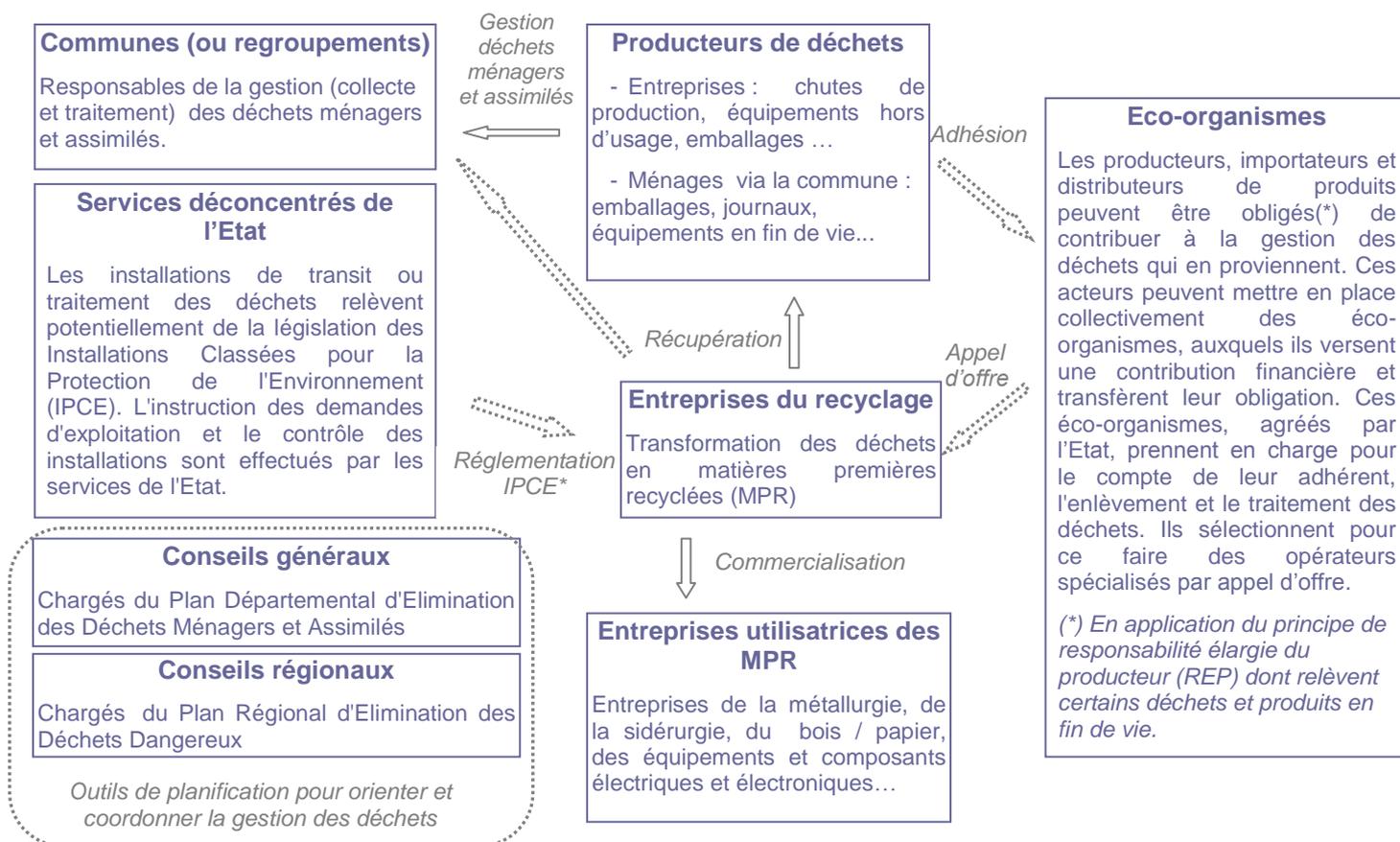
\*Le terme DIB (déchets industriels banals) est remplacé depuis l'ordonnance du 17 décembre 2010 par le terme « déchets non dangereux des activités économiques ».

<sup>4</sup> Source : ADEME, « Le recyclage en France, Bilan annuel 2008 », Collection Repères.

<sup>5</sup> Source : FEDEREC

## Les principaux acteurs

En matière de gestion des déchets, il existe un ensemble d'acteurs, privés comme publics, dont les orientations, stratégies et décisions peuvent impacter directement ou indirectement les entreprises du recyclage.



## Panorama de l'emploi et de la formation en région

### L'emploi

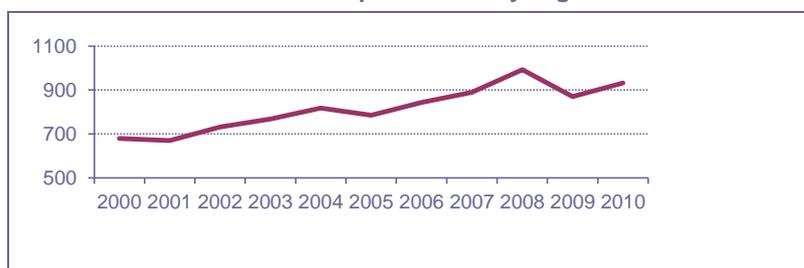
#### Un secteur dynamique mais sensible aux retournements conjoncturels

En Poitou-Charentes, le secteur du recyclage regroupe 930 emplois en 2010, soit 0,17 % de la population salariée régionale. Porteur et dynamisé par les évolutions réglementaires et sociétales, le secteur est **créateur d'emplois**. En 10 ans, il enregistre une progression de 37 % de ses effectifs, soit une création nette de 250 emplois.

A l'instar de nombreuses activités, le secteur n'a toutefois pas été épargné par la crise et a enregistré un recul de l'emploi en 2008 (- 12 %). En période de ralentissement économique, la production des industries manufacturières enregistre une diminution avec pour conséquence une baisse de la production de chutes de fabrication (fournisseurs des matières) mais aussi une réduction des besoins des entreprises clientes des matières recyclées. La baisse des volumes de déchets produits accompagnée d'une réduction de la demande impactent l'activité du secteur et se traduisent également par une diminution du prix de cession de la matière recyclée, fragilisant davantage les entreprises du recyclage.

A partir de 2009, les effectifs du secteur repartent à la hausse. Mais le contexte économique atone de ces derniers trimestres pourrait peser à nouveau sur le climat des affaires de ces entreprises.

Effectifs salariés dans les entreprises du recyclage en Poitou-Charentes

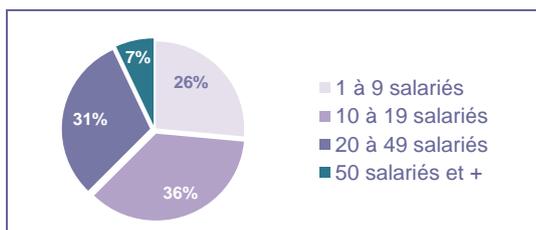


Source : Pôle Emploi

#### Un tissu composé de structures de taille réduite

En Poitou-Charentes, le secteur compte 360 établissements en 2011, dont deux tiers sans salariés. Le secteur regroupe un nombre important d'entreprises unipersonnelles et de très petites entreprises (TPE). Il se caractérise de fait par un **tissu économique atomisé** et une majorité des salariés (62 %) travaillent dans un établissement de moins de 20 salariés.

Répartition des effectifs salariés du secteur selon la taille d'entreprise en Poitou-Charentes



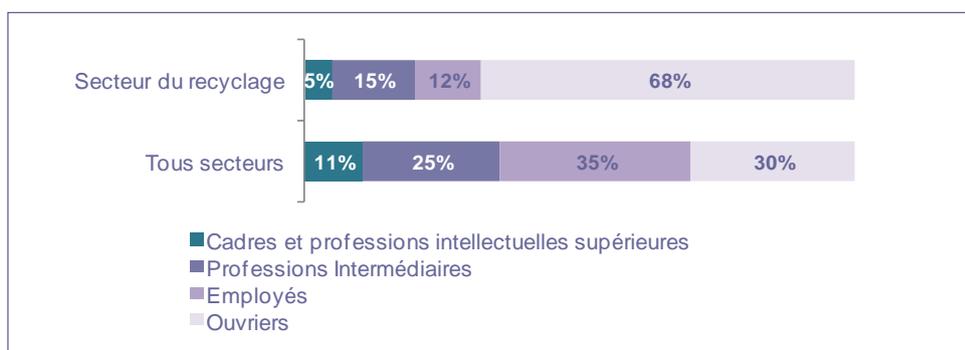
Source : INSEE - CLAP (2010)

## Un secteur essentiellement composé d'ouvriers

Les ouvriers constituent la majorité des effectifs du secteur (68 %) et sont ainsi nettement plus représentés que dans les autres activités régionales (30 %). Cette structure des emplois s'explique par la nature même des activités du recyclage, dans lesquelles les métiers de l'exploitation occupent une place majeure. Les opérateurs de tri, les conducteurs de process et les conducteurs d'engins sont en effet les métiers les plus représentés.

La part des cadres s'élève quant à elle à 5 % contre 10 % pour l'ensemble des activités régionales. Le taux d'encadrement est par ailleurs inférieur à celui observé dans le secteur au niveau national (10 %). Comme dans d'autres secteurs, le développement de l'encadrement est davantage constaté dans les entreprises de plus grande taille peu implantées en Poitou-Charentes.

Répartition des salariés du secteur par catégorie socio-professionnelle en Poitou-Charentes



Source : INSEE - Enquête annuelle de recensement de 2006 à 2010

## Des métiers variés

Si les effectifs salariés sont principalement constitués d'opérateurs de tri et de conducteurs d'engins, le secteur compte une grande variété de métiers, que l'on peut regrouper en cinq familles professionnelles :

- **les fonctions d'exploitation** : opérateurs de tri, conducteurs d'engins, conducteurs de process, chefs d'équipe et responsables d'exploitation
- **les fonctions commerciales** : assistants des ventes, commerciaux et technico-commerciaux ;
- **les fonctions administratives** : secrétaires, assistants administratifs et opérateurs de bascule chargés de l'accueil des fournisseurs et des transporteurs ;
- **les fonctions d'ingénierie et d'expertise** : ingénieurs chargés de la mise en œuvre de nouveaux process de production, responsables et techniciens de laboratoire analysant les déchets et les matériaux recyclés, responsables Qualité Sécurité Environnement veillant à la sécurisation des installations ;
- **les fonctions du transport** : chauffeurs chargés d'acheminer la matière à recycler du fournisseur au site d'exploitation et du site chez les clients.

## Un secteur peu féminisé

Dans 78 % des cas, les professionnels du secteur sont des hommes. Les femmes sont ainsi faiblement représentées au regard des autres activités régionales (43 % en moyenne).

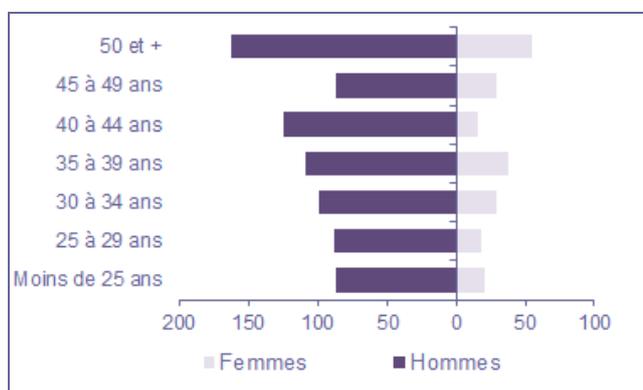
La forte présence de la population masculine est liée à la force physique nécessaire dans certains postes de production nécessitant de la manutention. Les postes d'ouvriers du secteur sont ainsi dans 88 % des cas

occupés par des hommes et la totalité des conducteurs livreurs et des conducteurs d'engins sont des hommes. Les fonctions d'encadrement et de chefs d'entreprise sont également fortement masculinisées (78 % d'hommes).

Les femmes exerçant dans ce secteur occupent pour la moitié d'entre elles un poste d'employé administratif ou de secrétariat et seul un quart d'entre elles occupent un emploi d'ouvrier.

La répartition par âge des professionnels du secteur est proche de celle observée en moyenne dans les autres activités. Les jeunes de moins de 25 ans représentent 11 % des effectifs et les actifs de plus de 50 ans occupent 23 % des postes. La question des **départs en retraite** se pose plus particulièrement pour **les chefs d'entreprises** du secteur qui sont dans 37 % des cas âgés de plus de 50 ans. Compte tenu de la nature des postes d'exploitation qui nécessite le plus souvent une bonne résistance physique, la gestion des âges dans ces entreprises soulèvent également la **question de la pénibilité et de l'adaptation des postes** pour les salariés seniors.

Pyramide des âges des professionnels du secteur en Poitou-Charentes



Source : INSEE - Enquête annuelle de recensement de 2006 à 2010

## Une large ouverture aux personnes sans diplôme

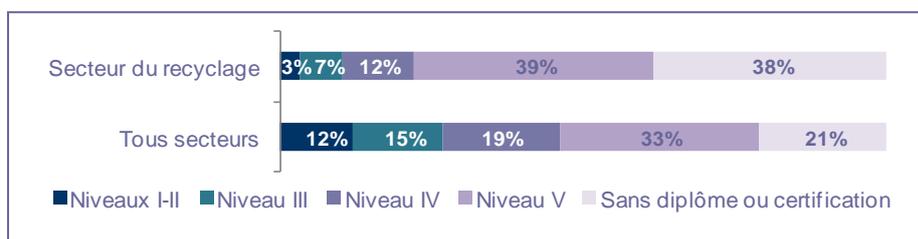
Les effectifs du secteur se composent à 38 % de personnes sans diplôme. Cette part est nettement supérieure à celle observée en moyenne dans les autres activités régionales (21 %). Une majorité d'opérateurs et d'ouvriers du secteur entrent donc souvent dans ces entreprises sans réelle formation initiale et sont formés sur le tas. Des formations préalables à la prise de poste et spécifiques aux machines utilisées et aux matériaux à trier et recycler leur sont dispensées.

Les activités du recyclage présentent ainsi un **caractère insérant**. D'autant que le secteur est marqué par la présence historique d'entreprises et de structures d'insertion par l'activité économique (SIAE). Ces structures ne sont pas présentes dans les mêmes proportions selon les filières du recyclage, mais peuvent occuper une place importante de l'activité, comme par exemple sur la filière du recyclage textile ou des déchets des équipements électriques et électroniques. La dimension sociale à laquelle renvoie la présence des SIAE est, de plus, accentuée par l'engagement des éco-organismes<sup>6</sup> en faveur de l'insertion des publics les plus éloignés du marché du travail. Certains éco-organismes formulent ainsi des attentes précises dans ce sens dans leurs cahiers des charges.

Lorsque les professionnels du secteur possèdent un diplôme, il s'agit le plus souvent d'un CAP ou d'un BEP qui représentent 39 % des effectifs. Le secteur compte également des personnes diplômées de l'enseignement supérieur, dans des proportions toutefois plus faibles (10 %) qu'en moyenne dans les autres activités régionales (27 %).

<sup>6</sup> Les éco-organismes sont des structures gérant l'enlèvement et le traitement des certains types de déchet pour le compte de leurs adhérents (cf paragraphe « les principaux acteurs » en page 5).

## Répartition des actifs selon le niveau de qualification en Poitou-Charentes

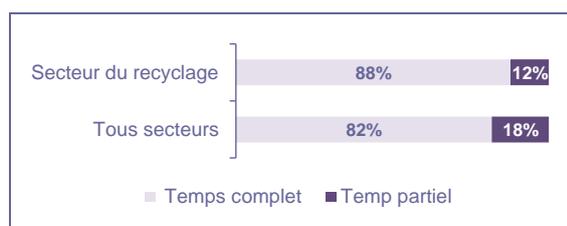


Source : INSEE - Enquête annuelle de recensement de 2006 à 2010

## Des contrats à temps complet et à durée indéterminée plus fréquents

Le secteur du recyclage offre des conditions d'emploi plutôt favorables. Les salariés du secteur occupent pour 88 % d'entre eux un poste à temps complet, contre 82 % pour l'ensemble de la population active en Poitou-Charentes. La part des salariés en CDI est également légèrement supérieure à la moyenne régionale (74 % contre 72 %).

## Répartition des actifs selon le temps de travail en Poitou-Charentes



Source : INSEE - Enquête annuelle de recensement de 2006 à 2010

## Le marché du travail

Note méthodologique

L'analyse du marché du travail s'appuie sur les données de Pôle emploi et les catégories de métiers définies par le Répertoire Opérationnel des Métiers et des Emplois (ROME). Pour l'analyse de la structure des offres et de la demande d'emploi dans le secteur du recyclage, nous retenons ci-dessous les métiers occupant le plus de professionnels dans le secteur, à savoir les opérateurs du tri, les conducteurs d'engins, les conducteurs routiers et les responsables d'exploitation. Toutefois, ces métiers ne concernent pas spécifiquement les activités du recyclage et peuvent être transverses à de multiples secteurs, comme c'est le cas de la conduite d'engins ou de transport. Ces données seront donc à interpréter avec précaution.

## Une demande d'emploi peu féminisée et faiblement qualifiée

Au 31 mars 2012, près de 8 350 personnes sont à la recherche d'un emploi sur l'un des principaux métiers du recyclage. Près de 40 % d'entre eux recherchent un emploi de conducteur ou de livreur et un quart sont positionnés sur le métier d'agent d'opération manuelle sur ligne automatisée. Comme pour l'ensemble des métiers en Poitou-Charentes, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté par rapport à 2011.

Sur les principaux métiers du secteur, les femmes comptent pour un peu plus d'un quart des demandeurs d'emploi, contre 53 % en moyenne en Poitou-Charentes. Sur les métiers de la conduite de transport et la

## Convergences n° 48 – Décembre 2012

conduite d'engins, elles sont très faiblement représentées (4 % des demandeurs d'emplois). Leur présence est toutefois plus significative sur les métiers liés aux opérations de tri (33 % des demandeurs d'emploi) et les opérations manuelles sur ligne automatisée (74 % des demandeurs d'emploi).

Les jeunes sont faiblement représentés parmi les personnes à la recherche d'un emploi dans les domaines de la conduite de transport et la conduite d'engins. Ce qui est en partie lié aux barrières à l'emploi que peuvent constituer pour les plus jeunes, l'obtention des permis et certificats adéquats pour exercer ces métiers.

Globalement, les demandeurs d'emploi positionnés sur les principaux métiers du secteur ont un niveau de qualification plus faible que l'ensemble des demandeurs d'emploi. Ils sont ainsi 21 % à ne pas posséder de diplôme, contre 16 % pour la moyenne régionale. Sur le métier de la valorisation des produits industriels, seul métier spécifique au secteur du recyclage, cette part atteint 45 %. Dans l'ensemble, le niveau V est majoritaire, représentant 63 % des demandeurs d'emploi positionnés sur les principaux métiers du secteur, contre 46 % pour la moyenne régionale.

#### Demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) inscrits à Pôle emploi au 31 mars 2012 en Poitou-Charentes sur les principaux métiers du recyclage

Métiers (libellé Rome)	Effectifs	Evol. sur un an	% de femmes	% des moins de 26 ans	% des plus de 50 ans	% des niveaux I-II	% des niveaux III	% des niveaux IV	% des niveaux V	% des niveaux Vbis et IV
Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	2 026	13%	74%	19%	23%	1%	2%	14%	56%	27%
Conduite de transport sur longue distance	1 712	2%	4%	8%	25%	1%	2%	11%	70%	16%
Conduite et livraison sur courte distance	1 631	7%	9%	10%	25%	1%	2%	15%	62%	20%
Conduite d'engins de déplacement des charges	786	5%	4%	9%	18%	0%	3%	10%	67%	19%
Revalorisation de produits industriels	67	6%	33%	13%	22%	-	1%	6%	48%	45%
Supervision d'exploitation éco-industrielle	34	10%	35%	29%	9%	41%	35%	6%	18%	-
<b>Total des principaux métiers du recyclage</b>	<b>8 359</b>	<b>7%</b>	<b>28%</b>	<b>12%</b>	<b>23%</b>	<b>1%</b>	<b>3%</b>	<b>13%</b>	<b>63%</b>	<b>21%</b>
<b>Tous métiers Poitou-Charentes</b>	<b>118 835</b>	<b>6%</b>	<b>53%</b>	<b>18%</b>	<b>22%</b>	<b>8%</b>	<b>10%</b>	<b>20%</b>	<b>46%</b>	<b>16%</b>

Sources : DIRECCTE - Pôle emploi

## Des tensions observées sur certains métiers

En 2011, près de 3 500 offres d'emploi ont été déposées à Pôle emploi sur les principaux métiers du secteur du recyclage<sup>7</sup>. Excepté pour les métiers de supervision d'exploitation des éco-industries et des opérations manuelles sur ligne automatisée, le volume d'offres d'emploi enregistre une progression par rapport à 2010.

Sur les métiers de conduite de transport et de livraison, la part des offres durables (contrat supérieur à 6 mois) est supérieure à la moyenne régionale (37 % contre 34 %). Toutefois, cette même part est très faible sur les métiers de la valorisation des produits industriels et des opérations manuelles sur lignes automatisées (5 %).

Globalement, le rapport entre offres et demandes d'emploi est proche de la moyenne régionale et s'établit à un peu moins d'une offre pour deux demandes. Toutefois, ce rapport est nettement supérieur pour les métiers de la valorisation des produits industriels : on compte plus de trois offres pour une demande d'emploi sur ce métier en 2011. Ce **taux de tension particulièrement élevé reflète les difficultés de recrutement que rencontrent les entreprises sur ce métier.**

<sup>7</sup> Ce volume renvoie à l'ensemble des offres déposées sur ces métiers quelques soit le secteur, et ne concerne donc pas uniquement les offres déposées par les entreprises du recyclage.

## Offres d'emploi déposées à Pôle emploi et taux de tension sur les principaux métiers du recyclage en Poitou-Charentes en 2011

Métiers (libellé Rome)	Nbre d'offres en 2011	Evol. sur un an	Taux de tension
Conduite de transport sur longue distance	1597	7%	0,61
Conduite et livraison sur courte distance	697	23%	0,29
Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	569	-31%	0,25
Conduite d'engins de déplacement des charges	346	25%	0,38
Revalorisation de produits industriels	259	19%	3,16
Supervision d'exploitation éco-industrielle	9	-18%	0,14
<b>Total des principaux métiers du recyclage</b>	<b>3477</b>	<b>2%</b>	<b>0,41</b>
<b>Tous métiers Poitou-Charentes</b>	<b>90734</b>	<b>5%</b>	<b>0,48</b>

Sources : DIRECCTE - Pôle emploi

Remarque : le taux de tension est le rapport entre nombre d'offres d'emploi et nombre de demande d'emploi enregistrés sur un métier.

Par ailleurs, pour Pôle emploi, le métier de la valorisation des produits industriels est un « métier porteur » en 2012 sur les bassins de Saintonge Maritime, de Niort et de Châtellerault, c'est à dire que les intentions d'embauche progressent sur ce métier et qu'une part importante des projets de recrutement sont jugés difficiles par les employeurs. Le métier de la conduite de transport est également considéré comme porteur sur l'ensemble des bassins d'emplois de la région.

Les entreprises du secteur semblent donc connaître des difficultés de recrutement. Celles-ci peuvent en partie être liées à un **déficit d'attractivité** et une **image peu valorisante** des métiers. En dépit d'une amélioration générée par la reconnaissance de l'impact du recyclage sur l'environnement, les entreprises semblent encore souffrir des impacts d'une méconnaissance de la population sur ce secteur d'activités.

## La formation

### Une offre de formation certifiante limitée au niveau V

Reflétant la jeunesse de la filière, il existe à ce jour peu de diplômes, titres et certifications spécifiques aux activités du recyclage. L'offre de formation se développe progressivement, mais la palette de diplômes et de certifications ne constitue pas aujourd'hui une filière de formation à part entière. On recense un CAP, neuf CQP de la branche et un titre professionnel en lien direct avec les activités du secteur. Aucune formation n'est ainsi proposée au-delà du niveau V.

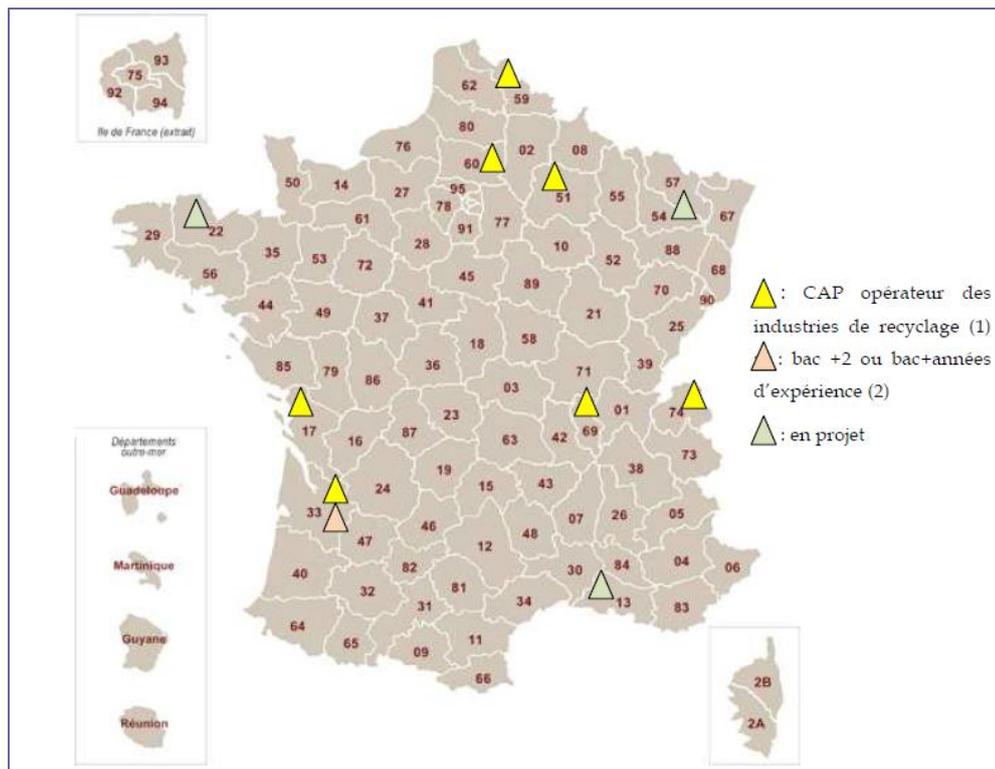
#### Les certifications spécifiques aux activités du recyclage

- CAP Opérateur(trice) des industries du recyclage (niveau V)
- Titre de Conducteur(trice) de matériels de manutention et de conditionnement des industries des déchets (niveau V)
- CQP opérateurs, trieurs, conducteurs d'engins dans les industries du recyclage des métaux ferreux / non ferreux
- CQP opérateurs polyvalents dans les industries du recyclage, spécialité : papiers/cartons
- CQP opérateurs polyvalents dans les industries du recyclage, spécialité : plastiques
- CQP opérateur, trieur, conducteur d'engins dans les industries du recyclage spécialité du verre
- CQP dépollueurs, démonteurs, trieurs dans les industries du recyclage des VHU
- CQP opérateurs polyvalents dans les industries du recyclage, spécialité : DEEE
- CQP opérateurs polyvalents dans les industries du recyclage, spécialité : pneumatiques
- CQP opérateurs polyvalents dans les industries du recyclage, spécialité : textile
- CQP Multimatériaux

A noter que d'autres certifications peuvent intégrer des modules en lien avec le recyclage, mais sans être spécifiquement consacrées au secteur.

Le maillage territorial de la formation initiale est en cours de déploiement. Créé en 2002, le CAP « Opérateurs des industries du recyclage » est dispensé en France par quelques organismes de formation parmi lesquels figure la MFR de Chevanceaux (Charente-Maritime). Les autres certifications du secteur, CQQ et titres professionnels, ne sont, à ce jour, pas proposées en Poitou-Charentes.

#### L'offre de formation initiale spécifique aux industries du recyclage en France



Extrait du « Contrat d'Etude Prospective du secteur des entreprises du recyclage », Ambroise Bouteille et Associés, mars 2010.

Notons que la MFR de Chevanceaux proposait jusqu'à la rentrée 2010, le CAP « Gestion des déchets et propreté urbaine », fermé depuis. Ce diplôme n'est pas spécifique aux activités du recyclage mais consacre une part importante des apprentissages aux fonctions de réception et de tri des déchets. Ce CAP reste proposé dans le cadre de la formation continue par l'IFP Atlantique (Périgny).

#### Peu de formés en formation initiale ...

Les effectifs en formation initiale préparant le CAP « Opérateurs des industries du recyclage », seule certification spécifique au secteur proposée en région, sont faibles : seuls dix apprentis sont recensés à la rentrée 2011. Ce volume réduit témoigne du **déficit d'attractivité et d'image des métiers et des formations** du secteur.

#### ... et un recours à la formation continue à encourager

Dans un contexte où l'offre de formation initiale est peu développée et où une part élevée des professionnels du secteur (38 %) est sans diplôme, la formation continue apparaît comme essentielle.

Les efforts de formation engagés dans les entreprises sont réalisés en interne et concernent le plus souvent des formations préalables à la prise de poste et spécifiques aux machines utilisées et aux matériaux à trier et à recycler. Ces formations se font en adaptation des besoins spécifiques des activités de l'entreprise, de ses marchés, à la reconnaissance de matières qu'elle collecte et aux techniques de tri qu'elle mobilise.

Le budget consacré à la formation continue dans ces entreprises est également souvent utilisé pour le financement des formations obligatoires et de sécurité (CACES, FIMO, formations secourisme, sécurité). Des formations sont également réalisées sur les fonctions support (comptabilité, gestion, bureautique...).

**Les efforts de formation continue restent limités et concernent peu le cœur de métier des entreprises** du recyclage. La rareté d'un plan de formation structuré dans les petites entreprises, la méconnaissance des employeurs sur les formations spécifiques au secteur et le budget en priorité alloué aux formations obligatoires sont autant d'obstacles au recours accru à la formation continue dans ces entreprises.

Le dispositif des contrats de professionnalisation est par ailleurs peu développé. En Poitou-Charentes, seuls quatre contrats ont été signés en 2011 par les entreprises du secteur, toutes concernent l'obtention d'une certification dans le domaine de la négociation et du commerce. La VAE n'est quant à elle pas mobilisée.

## Des mutations majeures impactant les marchés, l'emploi et les qualifications

### *Des évolutions réglementaires concourant au développement du secteur*

Les évolutions sociétales, la hausse du prix et la raréfaction des matières premières vierges encouragent les entreprises à incorporer davantage de matières recyclées dans la conception de leurs produits (éco-conception). Ces évolutions dynamisent fortement l'activité des entreprises de récupération et du recyclage. Au-delà de ces facteurs, des dispositions réglementaires viennent accroître les perspectives de développement du secteur.

### Le principe de Responsabilité Élargie du Producteur (REP)

Basée sur le principe du « pollueur-payeur », la notion de responsabilité élargie du producteur (REP) a été actée par la loi du 15 juillet 1975 relative à l'élimination des déchets et à la récupération des matériaux. En application de ce principe, les metteurs de produits sur le marché français (fabricants, importateurs et distributeurs pour les produits de leurs propres marques) ont l'obligation de contribuer ou de pourvoir à la gestion des déchets issus de leurs produits. Ils peuvent remplir leurs obligations soit par la mise en place d'un système individuel de collecte et de traitement, soit de manière collective en adhérant et en contribuant à un éco-organisme, auquel ils délèguent leurs obligations.

La mise en application de ce principe constitue un important levier d'organisation et de développement des filières de recyclage.

La première filière REP a vu le jour en 1993 pour les emballages ménagers. Depuis, d'autres produits relèvent de ce principe. Certaines de ces filières sont désormais arrivées à un stade de maturité (emballages ménagers, VHU...). Pour d'autres, un développement du marché de la récupération (ex : DEEE) ou l'émergence de nouvelles filières (ex : filière de valorisation de meubles) est à prévoir.

#### Les principales filières de responsabilité élargie des producteurs en France (et dates de lancement) :

- les emballages ménagers (1993)
- les piles et accumulateurs des ménages (2001) et toutes les piles et accumulateurs (2009)
- les pneumatiques ménagers et professionnels (2004)
- les équipements électriques et électroniques professionnels (2005)
- les véhicules hors d'usage (2006)
- les imprimés papiers (2006) et papiers graphiques (2008)
- les équipements électriques et électroniques ménagers (2006)
- les textiles, le linge de maison et les chaussures (2007)
- les médicaments à usage humain non utilisés (2009)
- les produits chimiques des ménages (déchets diffus spécifiques) (2012)
- les déchets d'éléments d'ameublement (2012)
- les déchets d'activités de soins à risques infectieux perforants des patients en auto-traitement (2012)

Source : Commissariat Général au Développement Durable « Lexique à l'usage des acteurs de la gestion des déchets », Mai 2012.

### La Directive Cadre Déchets

Au niveau européen, la Directive Déchets du 19 novembre 2008, transposée en droit français en 2010, place le recyclage en 3<sup>ème</sup> position des priorités en matière de gestion des déchets. La directive hiérarchise en

effet de la manière suivante, les principes, solutions et traitements à mettre en œuvre pour diminuer l'impact environnemental des déchets :

- 1) Prévention
- 2) Préparation en vue du réemploi,
- 3) Recyclage
- 4) Autre valorisation (notamment énergétique)
- 5) Elimination

La directive fixe de plus un objectif global de 50 % de réemploi ou de recyclage pour les déchets ménagers et assimilés à l'horizon 2020. Elle fixe également un taux de 70 % de recyclage pour les déchets de la construction à cette même échéance.

De par les exigences en matière de recyclage et de par la hiérarchie de traitements des déchets qu'elle introduit, cette directive contribue à augmenter la part de récupération et de recyclage dans les filières de gestion des déchets et favorise ainsi le développement de l'activité du secteur. Cependant, les priorités accordées à la prévention et au réemploi favorisent également une amélioration des procédés de fabrication et une diminution des gisements de déchets, avec pour conséquence une réduction des matières fournies aux entreprises du recyclage.

La directive prévoit par ailleurs un changement de statut pour certains flux (ferraille, papier, verre, pneu, textiles...). Ces déchets, qui auront subi une opération de valorisation ou de recyclage, pourront être classés comme « produits ». La mise en œuvre de la sortie du statut de déchets, qui demeure facultative en fonction de la stratégie de l'entreprise, génère une responsabilité « nouvelle » de l'entreprise sur la **qualité de la matière recyclée**. Pour sortir du statut de déchets, la matière devra en effet remplir des exigences techniques et respecter la législation et des normes applicables aux produits. Ce changement de statut constitue ainsi un gage de qualité de la matière. L'image des matières recyclées s'en trouve valorisée, ce qui ouvre des **perspectives** en termes de **marchés** et de **débouchés** pour les entreprises du secteur.

## Le Grenelle de l'environnement

La loi « Grenelle II » adoptée le 29 juin 2010, détaille les grands engagements et décline les orientations de la loi « Grenelle I ». Pour la partie « Déchets », cette loi prévoit des objectifs chiffrés :

- réduire de 7 % la production d'ordures ménagères et assimilées par habitant sur les cinq premières années ;
- porter le taux de recyclage matière et organique des déchets ménagers et assimilés à 35 % en 2012 et 45 % en 2015. Ce taux est fixé à 75 % dès 2012 pour les déchets non dangereux des entreprises et pour les emballages ménagers ;
- diminuer de 15 % d'ici 2012 les quantités partant à l'incinération ou au stockage.

La traduction de ces objectifs aura un impact en termes d'emplois. Pour le Comité de filière « Eau, Assainissement, Déchets et Air » du Plan de mobilisation pour la croissance verte, ce sont sur les filières de récupération et de recyclage que « l'impact emploi » du Grenelle serait le plus important et se traduirait par la création de 7 500 nouveaux emplois au niveau national à l'horizon 2015<sup>8</sup>.

## La Directive européenne DEEE

Entrée en vigueur en 2005, cette directive a pour objectif de favoriser le recyclage des équipements électroniques et électriques. Elle impose aux fabricants et aux importateurs d'équipements électroniques et électriques de prendre en charge les coûts de ramassage et de traitement des déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE). Cette directive a été révisée en 2012 et les Etats membres ont jusqu'en février 2014 pour la transposer en droit national. La directive révisée prévoit de nouveaux objectifs de collecte et une augmentation du taux de recyclage des DEEE à partir de 2015.

<sup>8</sup> Source : Rapport du comité de filière Eau, Assainissement, déchets et air, Comité national de pilotage du plan de mobilisation des territoires et des filières sur le développement des métiers de la croissance verte, décembre 2009.

Le renforcement des exigences en matière de recyclage lié à la mise en œuvre de ces réglementations contribue à augmenter les quantités de matériaux à recycler, concourant ainsi à l'accroissement de l'activité des entreprises du recyclage. Pour autant, cette progression d'activité concernera davantage les filières de recyclage les plus récemment mises en place (DEEE, plastiques, textiles...) tandis que pour les filières dites « historiques » (ferrailles, VHU, papiers, cartons, verre ...), le potentiel de récupération semble déjà exploité.

## *De nouvelles stratégies et de nouveaux modes d'organisation*

### Une internationalisation croissante

En France, les capacités d'utilisation des matières premières recyclées sont, dans certains, inférieures aux quantités recyclées ou collectées sur le territoire national (exemple des métaux non ferreux). Il en résulte une **tendance exportatrice** qui est bénéfique pour l'efficacité de la filière. Le commerce extérieur apparaît ainsi comme un axe majeur de croissance de l'activité. Ce qui pousse les entreprises à se positionner sur l'échiquier mondial.

La demande extérieure en matière recyclée est croissante. Aujourd'hui, les échanges sont essentiellement réalisés en Europe (Allemagne, Belgique, Italie, Espagne...). Les marchés des pays en développement constituent par ailleurs un important relais de croissance. En période de crise, pour limiter les pertes de marché sur le périmètre européen, les entreprises devront nécessairement se renforcer sur le « grand export » (Inde, Chine, Corée ...)

Avec l'internationalisation des marchés, des compétences commerciales pointues seront désormais requises et la connaissance des langues (anglais, allemand, chinois...) deviendra indispensable.

### Une diversification accrue des activités

Les entreprises génératrices de déchets sont dans l'obligation d'assurer de mieux en mieux le recyclage de leurs différents types de déchets. Or, ces entreprises privilégient aujourd'hui davantage un interlocuteur unique pour la gestion de leurs déchets. Cette tendance implique que les entreprises du recyclage, anciennement spécialisées sur des flux mono-matériaux, **se diversifient sur des flux multi-matériaux** pour pouvoir garder leur clientèle. La diversification des activités constitue également pour les entreprises du secteur, une réponse pour limiter les pertes d'activités qu'elles peuvent encourir en cas de ralentissement économique d'un secteur client (papier, cartons ...).

Cet élargissement du panel de matériaux, que les entreprises sont amenées à collecter et traiter, impose aux salariés de la fonction d'exploitation d'être multi-compétents. Il est attendu de leur part une plus grande capacité d'adaptation au tri et au traitement de nouvelles matières. Savoir distinguer les matières est devenu nécessaire aujourd'hui, et le sera encore davantage à l'avenir, en réponse aux évolutions technologiques des producteurs donnant à recycler des produits de plus en plus complexes mêlant divers matériaux. Les connaissances des opérateurs sur les matières sont ainsi de plus en plus pointues.

### L'exigence de la qualité

Transformer un déchet en une ressource nouvelle suppose une **qualité optimale** des matières transformées. Les entreprises utilisatrices sont très attentives à la qualité de ces matières qu'elles vont intégrer dans leur processus de fabrication. Dans ce secteur, à l'instar des autres activités économiques, la qualité devient le maître mot et est l'un des principaux **facteurs de compétitivité** des entreprises.

Cette recherche accrue de qualité est par ailleurs rendue indispensable compte tenu d'une qualité hétérogène des matériaux collectés. En effet, les exigences réglementaires et la sensibilité environnementale croissante des clients fournisseurs de déchets récupérables amènent les entreprises à trier des fractions récupérables quelle que soit leur valeur marchande et leur qualité. Les flux récupérés chez ces industriels doivent donc faire l'objet d'un tri plus poussé. Dans un même temps, pour une partie des matériaux, du moins ceux qui perdront leur statut de déchets, la qualité sera à terme normée.

La normalisation des produits accompagnée des exigences croissantes des clients en termes de pureté des matières premières secondaires constituent un facteur d'augmentation des fonctions « séparation » et « tri » au sein des entreprises du recyclage. Un renforcement conséquent de la **fonction de contrôle-qualité** en sortie de chaîne des matériaux triés, séparés ou conditionnés est aussi à prévoir. Des besoins supplémentaires sur les postes qualifiés (cadres, ingénieurs process et techniciens supérieurs) apparaissent également.

Le **développement de la certification** est par ailleurs observé en réponse à ces exigences. La certification de type ISO est la plus fréquente et fait de plus en plus partie des critères de sélection des entreprises lors des mises en concurrence.

## Une automatisation croissante

Le renforcement des fonctions de tri au sein des entreprises s'accompagne d'une exigence croissante en termes de qualité du tri, laquelle devient plus difficilement compatible avec des interventions humaines, notamment du fait de l'augmentation des cadences de tri et de la diversité des matériaux à trier. Ces évolutions conduisent à un **renforcement de l'automatisation** des installations au sein des entreprises du recyclage. Cette automatisation croissante répond par ailleurs à une **recherche accrue de productivité**. La fonction « tri » est celle qui concentre le plus de main-d'œuvre. La réduction de la main-d'œuvre sur ces fonctions par le biais de l'automatisation, répond à une volonté de baisser les coûts de revient de l'activité.

La mécanisation-automatisation des chaînes de tri impacte sur les conditions de travail, permettant davantage de confort et une amélioration de la sécurité au travail (diminution de l'intensité sonore, gestes des opérateurs moins amples, charges moins lourdes...). Cette automatisation s'accompagne également d'une diminution du nombre de trieurs et d'une mutation du métier de trieur qui devient davantage contrôleur qualité. En conséquent, le niveau de qualification des emplois augmentera et les besoins en emplois faiblement qualifiés se réduiront. Ce qui interroge sur **la place jusqu'alors occupée par les structures d'insertion dans ce secteur et sur l'ouverture faite aux personnes faiblement qualifiées ou rencontrant des difficultés à s'insérer sur le marché du travail**.

## Un besoin permanent d'investissement et d'avancées technologiques

L'accroissement des exigences en termes de qualité impose aux entreprises du recyclage une utilisation d'équipements de plus en plus sophistiqués. Ces besoins en investissement sont également liés à la complexité croissante des produits mis sur le marché (certains verres ou vêtements par exemple) et qui complexifie les opérations de recyclage. Celles-ci deviennent plus pointues et pour les mener à bien, les entreprises doivent s'équiper de nouvelles technologies.

La mécanisation et le recours à des matériels toujours plus novateurs progresse dans toutes les filières du recyclage. On note par exemple la mise en place de broyeurs de plus en plus puissants pour le recyclage de la ferraille, l'utilisation croissante d'appareils de contrôle (ex : portiques de détection radioactifs à l'entrée des sites, scannage des conteneurs pour détecter les produits non conformes...), l'utilisation des technologies de pointe sur le tri des matériaux utilisant la reconnaissance optique, l'infrarouge... Grâce à ces nouveaux équipements, l'analyse de la composition des matières est plus fine et la qualité des matières recyclées s'en trouve améliorée.

## Un mouvement de concentration des entreprises

Les investissements nécessaires pour se moderniser, pour diversifier l'activité et traiter plusieurs matières et pour s'adapter aux exigences de qualité et de contrôle sont lourds. L'accroissement des besoins en capitaux liés à ces investissements a ainsi entraîné, depuis les années 2000, un mouvement de concentration et d'augmentation de la taille des entreprises du recyclage en France. Certaines petites structures ont disparu ou ont été rachetées par des entreprises de plus grande taille ou des grands groupes. Ce mouvement répond également aux exigences de rentabilité et a permis aux entreprises de réaliser des économies d'échelle et de limiter les impacts liés à la volatilité des marchés et du cours des matières.

Cette tendance soulève la **question de la pérennité et la réorganisation des plus petites entreprises qui composent à ce jour l'essentiel du tissu économique du secteur en région.**

## Conclusion

Montée des préoccupations environnementales, prix et rareté des matières premières vierges, outils incitatifs et réglementaires structurant la collecte et le tri des déchets (taux de recyclage, normes, système REP ...) sont autant de facteurs dynamisant l'activité et les débouchés des entreprises de la collecte et du recyclage de déchets. Pour autant, en dépit d'une nette progression des emplois et du chiffre d'affaires, le secteur n'est pas hermétique à l'instabilité des marchés et des prix de cession des matières recyclées. Il se montre par ailleurs très sensible aux retournements conjoncturels qui fragilisent ses clients et ses fournisseurs issus pour la plupart de la sphère industrielle.

Pour se maintenir et se développer, les entreprises du secteur adoptent de nouvelles stratégies et revoient leurs modes d'organisation. Les différentes fonctions, le contenu de certains métiers, les qualifications et compétences recherchées s'en trouvent impactés. L'automatisation et la montée en compétences des salariés sont des tendances lourdes. Si aujourd'hui les effectifs se composent en majorité d'ouvriers et le secteur apparaît comme un espace d'insertion, les besoins en emplois faiblement qualifiés tendent à se réduire. A l'inverse, les besoins sont croissants sur les postes qualifiés.

Ce constat souligne l'enjeu de la professionnalisation des salariés du secteur mais aussi la professionnalisation de certaines fonctions, comme par exemple celles liées à l'encadrement. La mise en œuvre de politiques de gestion optimisée des ressources humaines, avec en toile de fond le défi à relever en matière d'attractivité du secteur, sera en effet un enjeu majeur.

L'avenir des entreprises du secteur résidera dans les efforts d'innovation, d'investissement, de recherche de débouchés, notamment à l'export, et de professionnalisation. Or, ces questions sont d'autant plus prégnantes que le paysage économique du secteur est, en Poitou-Charentes, composé de très petites structures, souvent moins armées que les entreprises de grande taille pour répondre à ces nouvelles exigences.

## Bibliographie

- ADEME, «Le recyclage en France », Collection repères, données 2008.
- Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, « Plan de mobilisation nationale sur les métiers liés à la croissance verte - Comité de filière Eau, assainissement, déchets, air », Décembre 2009
- Ambroisse Bouteilles & Associés et BIPE, « Contrat d'études prospective du secteur des entreprises du recyclage », Rapport final du 29 mars 2010
- DGEFP, « Les entreprises du recyclage », Synthèse prospective Emploi-Compétence n° 50, 2010 ;
- Observatoire prospectif du commerce, « Panorama de branche, Industries et commerce de récupération », 2010 ;
- AREC, « La gestion des déchets en Poitou-Charentes, les chiffres pour mieux comprendre, 2010 ;
- FEDEREC, Rapport annuel d'activité, 2011